

Administration générale de l'Enseignement

Enseignement de Promotion sociale

CONSEIL GENERAL

**LISTE DES ENSEMBLES DE COMPETENCES**

**BACHELIER EN CONSTRUCTION**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**

**DOMAINE DES SCIENCES DE L’INGENIEUR ET TECHNOLOGIE**

Approuvé le xxxxx

# 1. FONDEMENT LÉGAL DE LA DEMANDE DE CORRESPONDANCE

Conformément à l’article 121§4 du décret du 07 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, les établissements relevant de l'enseignement de promotion sociale organisent les sections d'enseignement supérieur conformément aux dossiers pédagogiques approuvés par avis conforme par le Conseil général de l'enseignement de promotion sociale et reconnus comme correspondants ou équivalents au sens de l'article 75 du décret du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale.

Le décret du 16 avril 1991, en son article 75, stipule en effet que *l’enseignement de promotion sociale délivre un titre correspondant à celui de l'enseignement de plein exercice lorsque ce titre sanctionne* ***des ensembles de compétences et d'acquis d'apprentissage établis conformément (…) aux profils de compétences élaborés par l’ARES.***

*Pour l'enseignement supérieur, le Gouvernement déclare correspondants les ensembles de compétences prévus à l'alinéa 1er au terme de la procédure visée à* l'article *121, alinéa 4, du décret du 7 novembre 2013.*

L’article 79 §2 1° du décret du 16 avril 1991 précise de plus que pour les sections de l'enseignement supérieur de promotion sociale, *le dossier pédagogique est soumis à l'avis de la chambre thématique visée à l'article 37 du décret du 7 novembre 2013 précité. Cet avis est transmis par l'«ARES» à l'approbation du Gouvernement.*

Ainsi, en cas de demande de correspondance du titre délivré par l’Enseignement de promotion sociale à celui délivré dans l’enseignement des Hautes Ecoles, l’article 121 §4 du décret du 07 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études prévoit que *les chambres thématiques visées à l'article 37, chacune pour les niveaux et les domaines qui les concernent remettent un avis motivé sur la correspondance ou l'équivalence de niveau des dossiers pédagogiques approuvés par le Conseil général de l'enseignement de promotion sociale. L'avis des chambres est transmis par l'ARES au Gouvernement pour approbation.*

En vue de solliciter cet avis, le Conseil général établit la liste de l’ensemble des compétences, selon les principes établis au point 3 du présent document.

Cette liste est le document de référence dans le processus de consultation de la chambre thématique.

En outre, l’Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 1994 relatif aux titres délivrés par l'enseignement supérieur de type court de promotion sociale de régime 1, stipule en son article 5 que :

*« Un titre correspondant à un diplôme de bachelier délivré par l’enseignement supérieur de type court est délivré à l’étudiant qui termine avec fruit une section dont le dossier pédagogique a été approuvé par le Gouvernement et lorsque la procédure prévue à l’article 75 du décret aboutit à ce que le Gouvernement déclare que ce titre sanctionne un ensemble de compétences équivalent à l’ensemble des compétences sanctionné par un des diplômes de bachelier délivré par l’enseignement supérieur de plein exercice ».*

# 2. PRÉSENTATION DES DOSSIERS PEDAGOGIQUES DE SECTION DE L’ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE PROMOTION SOCIALE

# *2.1. Quel est le contenu des dossiers pédagogiques de chaque unité d’enseignement constitutive d’une section ?*

L'Enseignement de promotion sociale est organisé en « unités d’enseignement » capitalisables pour l'obtention du titre visé par une « section ».

A. Le contenu de chaque « *unité d’enseignement »*, constituée d'une ou plusieurs activités d’enseignement (ou cours) formant un ensemble cohérent est défini dans un dossier pédagogique. Chaque dossier pédagogique d’une unité d’enseignement comprend, en vertu de l'article 79, § 2, du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale :

1. **l'horaire** de référence minimum de l'unité d'enseignement, à savoir l’intitulé des cours et les volumes exprimés en terme de périodes de 50 minutes (cours théoriques, cours pratiques, laboratoires,…) ainsi que la part d’autonomie de l’unité;
2. **les acquis d’apprentissage** à maîtriser à l'issue de l'unité d'enseignement :
   * toutes les compétences que l'étudiant doit démontrer pour atteindre le seuil de réussite et obtenir l'attestation de réussite de l'unité d’enseignement ;
   * cette rubrique décrit aussi un degré de maîtrise c'est-à-dire des critères à prendre en compte pour donner une cote supérieure à 50 %.
3. **les finalités générales** :
   * concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
   * répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.
4. **les finalités particulières** : elles sont spécifiques à l'unité d’enseignement ;
5. **les capacités préalables requises** pour l'admission à l'unité d'enseignement : les capacités que le futur étudiant doit maîtriser pour être admis dans l'unité d’enseignement ; le contrôle de cette maîtrise est effectué sur base d'un test s'il ne possède pas le titre mentionné dans le dossier comme titre pouvant en tenir lieu. Tout autre titre peut être pris en considération par le Conseil des études de l'établissement s'il recouvre les mêmes capacités.

Le CESS est dans le cas précis de la section concernée requis pour l’admission dans les unités d’enseignement.

1. **le programme** **minimum**, exprimé en termes d'objectifs suffisamment détaillés du ou des cours composant l'unité d'enseignement : Ce programme est établi de manière telle qu'en fin d'unité d'enseignement, les étudiants maîtrisent les acquis d'apprentissage de l'unité ;

Pour chaque cours, les capacités que l'étudiant doit mettre en œuvre pendant la formation : elles déterminent les activités d'apprentissage, soit les capacités intermédiaires.

1. **le profil du (des) chargé (s) de cours :** 
   * soit un enseignant ;
   * soit un expert dans les spécialités visées : en ce cas, le profil de l'expert doit être décrit.

B. Quel est le contenu du dossier pédagogique d’une section ?

Une section est constituée d'une ou plusieurs « *unités d’enseignement »*.

Une section permet de délivrer un titre d'études : dans ce cas précis pour l'enseignement supérieur de type court, un grade académique de « Bachelier en construction »

Le dossier pédagogique d’une section est un document qui précise :

1. la liste des unités d’enseignement qui la constitue et le nombre de crédits associé à chaque unité,
2. les finalités particulières de la section,
3. l'articulation des unités d’enseignement entre elles, c’est-à-dire les modalités de capitalisation et les liaisons entre elles (en matière de prérequis),
4. le titre délivré.

Si une section est constituée de plus de deux unités d’enseignement, alors une unité d’enseignement " épreuve intégrée " doit être organisée.

L'unité d’enseignement « épreuve intégrée » prépare l'étudiant à l’épreuve intégrée (réalisation d’un travail de fin d'études et présentation du travail de fin d'études devant un jury composé notamment de personnes étrangères à l’établissement) : au cours de l'épreuve, l'étudiant doit prouver qu'il est capable d'intégrer les savoirs, aptitudes et compétences directement liés aux acquis d'apprentissage des unités déterminantes de la section et en référence au profil professionnel.

Les résultats obtenus au terme de l’évaluation des acquis d’apprentissage des unités déterminantes d’une section et de l’unité « épreuve intégrée » participent au pourcentage final du diplôme : l'épreuve intégrée intervient pour 1/3 et les unités d'enseignement déterminantes pour 2/3. L'étudiant qui possède les attestations de réussite de toutes les unités d’enseignement constitutives de la section et qui obtient au moins 50% au pourcentage final est diplômé et obtient le titre visé par la section.

# *2.2. Quelles sont les étapes préalables à l'élaboration d’un dossier pédagogique de section dans l’enseignement de promotion sociale ?*

**Le Conseil général de l’Enseignement de promotion sociale** doit préalablement fixer et approuver le profil professionnel lié à la section.

Des groupes de travail du Conseil général élaborent les profils ou examinent ceux qui sont proposés par les réseaux d'enseignement : ces groupes dits « sectoriels » réunissent des membres du Conseil général qui font appel à des experts issus du monde socio-économique.

Le profil professionnel élaboré par le Conseil général vise un niveau d’embauche à la sortie des études et non la description d’un travailleur expérimenté. Il comprend le champ d’activités, les tâches et les débouchés du professionnel. En outre, il peut comporter le référentiel des compétences approuvé par l’ARES.

**Une fois le profil professionnel approuvé par le Conseil général, celui-ci** réalise **les dossiers pédagogiques de la section** concernée dont le contenu sera commun à tous les réseaux d'enseignement :

* il confie à un groupe de travail dont la présidence est assumée par un de ses membres, la réalisation du dit dossier pédagogique;
* il détermine les missions de ce groupe de travail : celui-ci peut se voir confier la mission d'élaborer une filière de formation (plusieurs sections) ou un seul dossier pédagogique ;
* il approuve la composition du groupe de travail :
  + l’inspecteur chargé de la coordination du service d’inspection de l’Enseignement de promotion sociale désigne le(s) membre(s) du corps d’inspection ayant en charge le domaine de formation visé ;
  + la représentativité des Fédérations de Pouvoirs organisateurs est équilibrée ;
  + des experts extérieurs participent aux travaux d'une manière permanente ou ponctuelle ;
* il s'informe régulièrement, lors de sa réunion mensuelle, de l'évolution du dossier en se fondant sur un rapport intermédiaire par les membres du Conseil participant au groupe de travail et il donne son avis, prend des décisions que le groupe de travail doit mettre en œuvre.

# 3. LES PRINCIPES DE CONSTRUCTION DE LA LISTE DES ENSEMBLES DE COMPETENCES CORRESPONDANTS

La liste des ensembles de compétences correspondants élaborée par le Conseil général est le résultat d’une analyse critique du contenu des dossiers pédagogiques des différentes unités d’enseignement constitutives de la section au regard du profil professionnel de la section de la section.

Il est nécessaire d'analyser le profil professionnel visé par le dossier pédagogique, c'est-à-dire catégoriser les différentes activités qui y sont décrites en tenant compte des principales fonctions du métier ; cette étape d'analyse est d’ailleurs préalable à la construction du dossier pédagogique.

Partant du principe fondamental qu'une section est un ensemble cohérent d'unités d’enseignement, que chacune d'entre elles est elle-même un ensemble cohérent d'activités d'enseignement, alors tous les acquis d’apprentissage de toutes les unités d’enseignement doivent former un ensemble de compétences cohérent et approprié au profil professionnel visé.

La liste de compétences de la section «Bachelier en construction » est structurée comme suit :

1. présentation générale du champ d’activité décrit dans le profil professionnel confronté aux acquis d’apprentissage de l’unité épreuve intégrée «Bachelier en construction ».
2. présentation analytique des tâches et fonctions attendues dans le profil confrontées aux acquis d’apprentissage évalués dans chaque unité d’enseignement de la section. Les compétences du référentiel précité pourront également être intégrées dans la présentation analytique.

Pourquoi la liste de compétences ne présente-t-elle pas les différentes activités d’apprentissage développées dans le programme de chaque unité d’enseignement ?

L’enseignement de promotion sociale est un enseignement organisé en unités d’enseignement capitalisables et dans l’esprit du décret, la chambre thématique doit rendre son avis sur des « ensembles de compétences correspondants» et non sur une analyse terme à terme des contenus de programme. Mais à toutes fins utiles, la liste de compétences est présentée aux différentes instances, accompagnée du dossier pédagogique complet (UE et section) avec le contenu programme.

**A. COMPÉTENCES À DÉMONTRER EN FIN DE FORMATION**

|  |  |
| --- | --- |
| **CHAMP D’ACTIVITÉ DU PP DE L’EPS** | **ACQUIS D’APPRENTISSAGE DE L’ÉPREUVE INTÉGRÉE DE L’EPS** |
| CHAMP D’ACTIVITE PROFESSIONNELLE :  Le bachelier en construction exerce une fonction à caractère technique ou technico-commercial, dans un bureau d’études ou sur chantier, dans les domaines liés à la construction, soit en génie civil soit en bâtiment.  C'est une personne de communication capable d’assumer le rôle de relais aussi bien humain que technique entre le(s) responsable(s), les partenaires sociaux et le personnel d’exécution ainsi qu’entre son entreprise et le monde extérieur.  Il analyse et contribue à résoudre les problèmes techniques et humains liés à sa fonction.  Il est susceptible d'assurer des responsabilités d’encadrement. | **POUR ATTEINDRE LE SEUIL DE RÉUSSITE, L’ÉTUDIANT SERA CAPABLE,**  *dans le respect de la réglementation en matière de sécurité et d’environnement ainsi que des normes de la construction,*   * de réaliser une étude cohérente, validée par le chargé de cours et relevant de la fonction du bachelier en construction ; * d’en rédiger un rapport personnel circonstancié et critique mettant en évidence : * sa maîtrise et l’utilisation pertinente des concepts scientifiques et techniques relevant du domaine de la construction, * sa capacité à proposer et à justifier une ou plusieurs solutions originales ; * d’intégrer le cas échéant, les aspects financiers de l’objet de l’étude ; * de présenter et de défendre oralement son rapport en utilisant des techniques de communication. |

**B. COMPÉTENCES À MAÎTRISER AU COURS DE LA FORMATION**

**B.1. COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES LIÉES À LA PROFESSION**

|  |  |
| --- | --- |
| **DESCRIPTION ANALYTIQUE DU PP** | **ACQUIS D’APPRENTISSAGE DES UNITÉS D’ENSEIGNEMENT** |
| * Analyser un projet de construction sous ses aspects techniques, administratifs et budgétaires | **UE CONNAISSANCE DES MATÉRIAUX ET ÉTUDE DES SOLS**   * d’identifier les principaux matériaux utilisés dans la construction et d’en définir les caractéristiques essentielles ; * d'identifier des caractéristiques d'un sol en fonction d’un projet donné.   **UE TECHNOLOGIE DE LA CONSTRUCTION**  *A partir de situations professionnelles relatives au bâtiment, au génie civil et à la voirie,*   * d'utiliser la terminologie des techniques de construction ; * de détailler et d'expliquer les fonctions et la mise en œuvre d'éléments de construction ; * de collecter et d’exploiter une documentation spécifique.   **UE STABILITÉ**  *en respectant les normes en vigueur,*  *en utilisant la documentation technique adéquate,*   * d’analyser, d’interpréter et de critiquer des documents techniques relatifs au dimensionnement de structure simple en béton, en métal ou en bois ; * de calculer et de dimensionner au moins un élément d’une structure simple en béton, en métal ou en bois ; * de dessiner le plan d’au moins un élément d’une structure simple en béton, en métal ou en bois en respectant les normes de représentation.   **UE TECHNIQUE SPÉCIALES DU BÂTIMENT**  *à partir d’un projet de construction du bâtiment, dans le respect des principes du développement durable et de performance énergétique et dans le respect des réglementations en vigueur,*   * d'expliquer la fonction et la mise en œuvre d'éléments des techniques spéciales appropriés au projet proposé ; * d’analyser une situation donnée sous ses aspects liés aux techniques spéciales en utilisant la terminologie adéquate ; * de proposer et de justifier des solutions appropriées y afférentes; * d’établir des schémas de principe simplifiés et des plans pour des installations de techniques spéciales ; * de rechercher et de déterminer le matériel nécessaire et les ressources adéquates.   **UE TECHNIQUES SPÉCIALES DU GÉNIE CIVIL**  *en respectant les normes de représentation,*  *au moyen de logiciels appropriés,*  *à partir de situations issues de la vie professionnelle relatives au génie civil,*   * de définir, de choisir et d’expliciter les techniques spéciales de terrassement appropriées en justifiant ses choix ; * de définir, de choisir et d’expliciter les équipements électromécaniques et les techniques de drainage appropriés en justifiant ses choix ; * de dresser des plans relatifs aux voies de communication ; * de rechercher et d’utiliser les ressources adéquates ; * d’analyser des situations relatives au génie civil présentant une pathologie et /ou un défaut sous leurs aspects liés aux techniques spéciales en utilisant la terminologie adéquate ; * de proposer et de justifier des solutions appropriées y afférentes.   **UE BUREAU D’ÉTUDE DU BÂTIMENT**  *en respectant les normes de représentation,*  *à partir de situations issues de la vie professionnelle,*  *au moyen de logiciels appropriés :*   * de choisir et de justifier les éléments et les techniques de mise en œuvre les plus adaptés au dossier proposé ; * de dessiner des plans, coupes, élévations, et détails d’un bâtiment ; * d’évaluer et de critiquer les dimensionnements d’éléments de construction ; * d’élaborer et de critiquer un dossier d’exécution d’un projet ; * de simuler l’organisation d’un chantier de bâtiment sur les plans administratif, technique et législatif  y compris son état d’avancement ; * de poser un regard réflexif et critique sur son projet.   **UE BUREAU D’ÉTUDE DU GÉNIE CIVIL**  *en respectant les normes de représentation,*  *à partir de situations issues de la vie professionnelle,*  *au moyen de logiciels appropriés :*   * d’analyser les matériaux et le mode de construction des ouvrages d’art ; * de proposer des solutions appropriées et de les justifier ; * de dimensionner un ouvrage d'art simple en tenant compte des conditions de stabilité ; * de dessiner des détails d’ouvrage(s) d’art ; * de calculer des éléments géométriques et topographiques nécessaires en vue de dessiner des plans d’un projet relatif aux voies de communication ; * de simuler l’organisation d’un chantier de génie civil sur les plans administratif, technique et législatif, y compris son état d’avancement ; * de porter un regard réflexif et critique sur son projet.   **UE BACHELIER EN CONSTRUCTION PROJET**  *sur base d’une situation issue de la vie professionnelle relative à un projet de construction ou de génie civil :*   * d’analyser, d’interpréter et de structurer les données de la situation ; * de proposer des solutions pertinentes aux problèmes identifiés ; * d’élaborer un dossier technique et sa planification ; * de justifier les choix posés ; * d’appliquer la législation et les réglementations en vigueur relatives à la sécurité et à l'environnement ; * d'établir un devis estimatif. |
| * Proposer des solutions qui tiennent compte des contraintes techniques | **UE HYDRAULIQUE APPLIQUÉE**  *en respectant les normes en vigueur et les principes de gestion durable,*  *face à des situations liées à la profession,*  *conformément aux consignes données,*   * de décrire et d’expliquer le rôle des principaux éléments qui interviennent dans les processus de distribution, de démergement, d’égouttage et d’assainissement ; * d’analyser le fonctionnement de dispositifs hydrauliques grâce aux principes hydrostatiques ; * d’expliquer des phénomènes hydrauliques ; * de choisir et de dimensionner un réseau élémentaire public et un réseau élémentaire privé : * de distribution, * d’assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.   **UE TECHNIQUE SPÉCIALES DU BÂTIMENT**  *à partir d’un projet de construction du bâtiment, dans le respect des principes du développement durable et de performance énergétique et dans le respect des réglementations en vigueur,*   * d'expliquer la fonction et la mise en œuvre d'éléments des techniques spéciales appropriés au projet proposé ; * d’analyser une situation donnée sous ses aspects liés aux techniques spéciales en utilisant la terminologie adéquate ; * de proposer et de justifier des solutions appropriées y afférentes; * d’établir des schémas de principe simplifiés et des plans pour des installations de techniques spéciales ; * de rechercher et de déterminer le matériel nécessaire et les ressources adéquates.   **UE TECHNIQUES SPÉCIALES DU GÉNIE CIVIL**  *en respectant les normes de représentation,*  *au moyen de logiciels appropriés,*  *à partir de situations issues de la vie professionnelle relatives au génie civil,*   * de définir, de choisir et d’expliciter les techniques spéciales de terrassement appropriées en justifiant ses choix ; * de définir, de choisir et d’expliciter les équipements électromécaniques et les techniques de drainage appropriés en justifiant ses choix ; * de dresser des plans relatifs aux voies de communication ; * de rechercher et d’utiliser les ressources adéquates ; * d’analyser des situations relatives au génie civil présentant une pathologie et /ou un défaut sous leurs aspects liés aux techniques spéciales en utilisant la terminologie adéquate ; * de proposer et de justifier des solutions appropriées y afférentes.   **UE BUREAU D’ÉTUDE DU BÂTIMENT**  *en respectant les normes de représentation,*  *à partir de situations issues de la vie professionnelle,*  *au moyen de logiciels appropriés :*   * de choisir et de justifier les éléments et les techniques de mise en œuvre les plus adaptés au dossier proposé ; * de dessiner des plans, coupes, élévations, et détails d’un bâtiment ; * d’évaluer et de critiquer les dimensionnements d’éléments de construction ; * d’élaborer et de critiquer un dossier d’exécution d’un projet ; * de simuler l’organisation d’un chantier de bâtiment sur les plans administratif, technique et législatif  y compris son état d’avancement ; * de poser un regard réflexif et critique sur son projet.   **UE BUREAU D’ÉTUDE DU GÉNIE CIVIL**  *en respectant les normes de représentation,*  *à partir de situations issues de la vie professionnelle,*  *au moyen de logiciels appropriés :*   * d’analyser les matériaux et le mode de construction des ouvrages d’art ; * de proposer des solutions appropriées et de les justifier ; * de dimensionner un ouvrage d'art simple en tenant compte des conditions de stabilité ; * de dessiner des détails d’ouvrage(s) d’art ; * de calculer des éléments géométriques et topographiques nécessaires en vue de dessiner des plans d’un projet relatif aux voies de communication ; * de simuler l’organisation d’un chantier de génie civil sur les plans administratif, technique et législatif, y compris son état d’avancement ; * de porter un regard réflexif et critique sur son projet.   **UE BACHELIER EN CONSTRUCTION PROJET**  *sur base d’une situation issue de la vie professionnelle relative à un projet de construction ou de génie civil :*   * d’analyser, d’interpréter et de structurer les données de la situation ; * de proposer des solutions pertinentes aux problèmes identifiés ; * d’élaborer un dossier technique et sa planification ; * de justifier les choix posés ; * d’appliquer la législation et les réglementations en vigueur relatives à la sécurité et à l'environnement ; * d'établir un devis estimatif. |
| * Assurer le suivi technique, administratif et budgétaire d’un ou de plusieurs chantiers jusqu’au parfait achèvement des travaux (devis, coût prévisionnel, installation de chantier, états d’avancement, planification, ...) ; | **UE BUREAUTIQUE APPLIQUÉE À L’ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  *A l’aide d’un équipement informatique disposant des logiciels de bureautique,*  *en respectant les procédures de sécurité du matériel y compris des périphériques et des fichiers,*  *en respectant le temps alloué,*  *à partir de situations issues de la vie professionnelle,*   * de rechercher et de récupérer des informations sur Internet en utilisant des critères adaptés ; * de traiter des données et d’en présenter les résultats dans un tableur ; * d’éditer, de présenter et de sauvegarder un document professionnel en y ajoutant des éléments externes (texte, image, tableau) ; * de gérer une messagerie électronique.   **UE MÉTRÉ-DEVIS-PLANNING**  *à partir d’un dossier de construction,*  *en utilisant le support informatique et la documentation appropriés :*   * de réaliser le métré d'un projet ; * d'en calculer le devis ; * d’en établir le planning.   **UE BUREAU D’ÉTUDE DU BÂTIMENT**  *en respectant les normes de représentation,*  *à partir de situations issues de la vie professionnelle,*  *au moyen de logiciels appropriés :*   * de choisir et de justifier les éléments et les techniques de mise en œuvre les plus adaptés au dossier proposé ; * de dessiner des plans, coupes, élévations, et détails d’un bâtiment ; * d’évaluer et de critiquer les dimensionnements d’éléments de construction ; * d’élaborer et de critiquer un dossier d’exécution d’un projet ; * de simuler l’organisation d’un chantier de bâtiment sur les plans administratif, technique et législatif  y compris son état d’avancement ; * de poser un regard réflexif et critique sur son projet.   **UE BUREAU D’ÉTUDE DU GÉNIE CIVIL**  *en respectant les normes de représentation,*  *à partir de situations issues de la vie professionnelle,*  *au moyen de logiciels appropriés :*   * d’analyser les matériaux et le mode de construction des ouvrages d’art ; * de proposer des solutions appropriées et de les justifier ; * de dimensionner un ouvrage d'art simple en tenant compte des conditions de stabilité ; * de dessiner des détails d’ouvrage(s) d’art ; * de calculer des éléments géométriques et topographiques nécessaires en vue de dessiner des plans d’un projet relatif aux voies de communication ; * de simuler l’organisation d’un chantier de génie civil sur les plans administratif, technique et législatif, y compris son état d’avancement ; * de porter un regard réflexif et critique sur son projet.   **UE BACHELIER EN CONSTRUCTION PROJET**  *sur base d’une situation issue de la vie professionnelle relative à un projet de construction ou de génie civil :*   * d’analyser, d’interpréter et de structurer les données de la situation ; * de proposer des solutions pertinentes aux problèmes identifiés ; * d’élaborer un dossier technique et sa planification ; * de justifier les choix posés ; * d’appliquer la législation et les réglementations en vigueur relatives à la sécurité et à l'environnement ; * d'établir un devis estimatif. |
| * participer à l'élaboration et la réalisation des différents dossiers techniques, administratifs, d’adjudication et d’exécution (plans, cahiers des charges, métrés, techniques spéciales ...) ; | **UE LÉGISLATION DE LA CONSTRUCTION**  *au départ d’un projet du domaine de la construction,*  *en disposant de documents appropriés,*  *au regard du système judiciaire,*   * d’identifier les éléments juridiques applicables au projet ; * de vérifier la conception du projet du point de vue juridique, immobilier et urbanistique ; * d’appliquer les principales procédures légales et réglementations des marchés publics et privés.   **UE DESSIN TECHNIQUE ET DAO EN CONSTRUCTION**  *en respectant les normes, les échelles, les conventions et les notations spécifiques du dessin,*  *à partir de situations issues de la vie professionnelle relatives à la construction,*  *conformément aux consignes données,*  *au moyen d’un logiciel de DAO, approprié installé sur un ordinateur,*   * d’analyser les éléments constitutifs des plans d’un projet de construction et de les situer ; * de dessiner les différentes vues (plans, coupes, élévations, détails, axonométries, etc.) d’un projet de construction ; * de réaliser les mises en page et l’impression des plans.   **UE MÉTRÉ-DEVIS-PLANNING**  *à partir d’un dossier de construction,*  *en utilisant le support informatique et la documentation appropriés :*   * de réaliser le métré d'un projet ; * d'en calculer le devis ; * d’en établir le planning.   **UE BUREAU D’ÉTUDE DU BÂTIMENT**  *en respectant les normes de représentation,*  *à partir de situations issues de la vie professionnelle,*  *au moyen de logiciels appropriés :*   * de choisir et de justifier les éléments et les techniques de mise en œuvre les plus adaptés au dossier proposé ; * de dessiner des plans, coupes, élévations, et détails d’un bâtiment ; * d’évaluer et de critiquer les dimensionnements d’éléments de construction ; * d’élaborer et de critiquer un dossier d’exécution d’un projet ; * de simuler l’organisation d’un chantier de bâtiment sur les plans administratif, technique et législatif  y compris son état d’avancement ; * de poser un regard réflexif et critique sur son projet.   **UE BUREAU D’ÉTUDE DU GÉNIE CIVIL**  *en respectant les normes de représentation,*  *à partir de situations issues de la vie professionnelle,*  *au moyen de logiciels appropriés :*   * d’analyser les matériaux et le mode de construction des ouvrages d’art ; * de proposer des solutions appropriées et de les justifier ; * de dimensionner un ouvrage d'art simple en tenant compte des conditions de stabilité ; * de dessiner des détails d’ouvrage(s) d’art ; * de calculer des éléments géométriques et topographiques nécessaires en vue de dessiner des plans d’un projet relatif aux voies de communication ; * de simuler l’organisation d’un chantier de génie civil sur les plans administratif, technique et législatif, y compris son état d’avancement ; * de porter un regard réflexif et critique sur son projet.   **UE BACHELIER EN CONSTRUCTION PROJET**  *sur base d’une situation issue de la vie professionnelle relative à un projet de construction ou de génie civil :*   * d’analyser, d’interpréter et de structurer les données de la situation ; * de proposer des solutions pertinentes aux problèmes identifiés ; * d’élaborer un dossier technique et sa planification ; * de justifier les choix posés ; * d’appliquer la législation et les réglementations en vigueur relatives à la sécurité et à l'environnement ; * d'établir un devis estimatif. |
| * prévoir et organiser, à partir d’un dossier technique, les différents outils et moyens permettant l’exécution des travaux de constructions nouvelles, de rénovation voire d'entretien dans les meilleures conditions de délais et de coûts ; | **UE MÉTRÉ-DEVIS-PLANNING**  *à partir d’un dossier de construction,*  *en utilisant le support informatique et la documentation appropriés :*   * de réaliser le métré d'un projet ; * d'en calculer le devis ; * d’en établir le planning.   **UE BUREAU D’ÉTUDE DU BÂTIMENT**  *en respectant les normes de représentation,*  *à partir de situations issues de la vie professionnelle,*  *au moyen de logiciels appropriés :*   * de choisir et de justifier les éléments et les techniques de mise en œuvre les plus adaptés au dossier proposé ; * de dessiner des plans, coupes, élévations, et détails d’un bâtiment ; * d’évaluer et de critiquer les dimensionnements d’éléments de construction ; * d’élaborer et de critiquer un dossier d’exécution d’un projet ; * de simuler l’organisation d’un chantier de bâtiment sur les plans administratif, technique et législatif  y compris son état d’avancement ; * de poser un regard réflexif et critique sur son projet.   **UE BUREAU D’ÉTUDE DU GÉNIE CIVIL**  *en respectant les normes de représentation,*  *à partir de situations issues de la vie professionnelle,*  *au moyen de logiciels appropriés :*   * d’analyser les matériaux et le mode de construction des ouvrages d’art ; * de proposer des solutions appropriées et de les justifier ; * de dimensionner un ouvrage d'art simple en tenant compte des conditions de stabilité ; * de dessiner des détails d’ouvrage(s) d’art ; * de calculer des éléments géométriques et topographiques nécessaires en vue de dessiner des plans d’un projet relatif aux voies de communication ; * de simuler l’organisation d’un chantier de génie civil sur les plans administratif, technique et législatif, y compris son état d’avancement ; * de porter un regard réflexif et critique sur son projet.   **UE BACHELIER EN CONSTRUCTION PROJET**  *sur base d’une situation issue de la vie professionnelle relative à un projet de construction ou de génie civil :*   * d’analyser, d’interpréter et de structurer les données de la situation ; * de proposer des solutions pertinentes aux problèmes identifiés ; * d’élaborer un dossier technique et sa planification ; * de justifier les choix posés ; * d’appliquer la législation et les réglementations en vigueur relatives à la sécurité et à l'environnement ; * d'établir un devis estimatif. |
| * appréhender la dimension commerciale et financière de l’entreprise ; | **UE COMMUNICATION ET GESTION**  *l’étudiant sera capable en fonction d’un objectif fixé,*   * de synthétiser de façon globale des informations comptables issues de la comptabilité générale et analytique d’une entreprise type ; * de décoder des messages oraux et/ou écrits d’autrui ; * de réaliser une communication orale et écrite répondant à des objectifs fixés ; * de proposer un plan d’animation d’une réunion en tenant compte des objectifs de celle-ci.   **UE BACHELIER EN CONSTRUCTION PROJET**  *sur base d’une situation issue de la vie professionnelle relative à un projet de construction ou de génie civil :*   * d’analyser, d’interpréter et de structurer les données de la situation ; * de proposer des solutions pertinentes aux problèmes identifiés ; * d’élaborer un dossier technique et sa planification ; * de justifier les choix posés ; * d’appliquer la législation et les réglementations en vigueur relatives à la sécurité et à l'environnement ; * d'établir un devis estimatif. |
| * établir les relations avec les différents partenaires externes (clients, fournisseurs, services administratifs, sous-traitants, ...) ou internes à l’entreprise (bureau d’études, services gestionnaires, chef de chantier, équipes ...) | **UE ÉLÉMENTS DE MANAGEMENT**  *à travers d’une situation problématique issue de la vie professionnelle,*  *dans le respect des consignes précisées par le chargé de cours et en disposant de sa documentation,*   * d'analyser la situation en faisant appel à une méthode de management d’équipe ; * de proposer des comportements alternatifs en vue d'un meilleur fonctionnement de l’équipe. |
| * participer aux mesures topographiques et à l’interprétation des analyses de terrain | **UE LEVÉS ET TOPOGRAPHIE**   * d’élaborer un plan à l'aide d'un logiciel informatique approprié : * en réalisant un croquis du site en y intégrant les éléments pertinents ; * en prenant les mesures correctes avec les instruments adéquats de planimétrie et de topographie sur le terrain ; * en respectant les conventions de dessin ; * de planifier et de réaliser l’implantation d’un projet de construction sur terrain sur base de documents professionnels fournis par le chargé de cours. |
| * mettre en œuvre des connaissances techniques et architecturales soit du bâtiment et de la voirie locale, soit des ouvrages d’art, des voies de communication (routes, voies navigables et ferrées) en appliquant les réglementations en vigueur ; | **UE LÉGISLATION DE LA CONSTRUCTION**  *au départ d’un projet du domaine de la construction,*  *en disposant de documents appropriés,*  *au regard du système judiciaire,*   * d’identifier les éléments juridiques applicables au projet ; * de vérifier la conception du projet du point de vue juridique, immobilier et urbanistique ; * d’appliquer les principales procédures légales et réglementations des marchés publics et privés.   **UE BUREAU D’ÉTUDE DU BÂTIMENT**  *en respectant les normes de représentation,*  *à partir de situations issues de la vie professionnelle,*  *au moyen de logiciels appropriés :*   * de choisir et de justifier les éléments et les techniques de mise en œuvre les plus adaptés au dossier proposé ; * de dessiner des plans, coupes, élévations, et détails d’un bâtiment ; * d’évaluer et de critiquer les dimensionnements d’éléments de construction ; * d’élaborer et de critiquer un dossier d’exécution d’un projet ; * de simuler l’organisation d’un chantier de bâtiment sur les plans administratif, technique et législatif  y compris son état d’avancement ; * de poser un regard réflexif et critique sur son projet.   **UE BUREAU D’ÉTUDE DU GÉNIE CIVIL**  *en respectant les normes de représentation,*  *à partir de situations issues de la vie professionnelle,*  *au moyen de logiciels appropriés :*   * d’analyser les matériaux et le mode de construction des ouvrages d’art ; * de proposer des solutions appropriées et de les justifier ; * de dimensionner un ouvrage d'art simple en tenant compte des conditions de stabilité ; * de dessiner des détails d’ouvrage(s) d’art ; * de calculer des éléments géométriques et topographiques nécessaires en vue de dessiner des plans d’un projet relatif aux voies de communication ; * de simuler l’organisation d’un chantier de génie civil sur les plans administratif, technique et législatif, y compris son état d’avancement ; * de porter un regard réflexif et critique sur son projet. |
| * contribuer, à tous les niveaux de l’entreprise, à la mise en œuvre des prescriptions du plan de sécurité et de santé, et à l’identification des risques et envisager les mesures à prendre. | **UE SENSIBILISATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ-SANTÉ SUR LES CHANTIERS TEMPORAIRES ET MOBILES**  *En se basant sur des situations issues de la vie professionnelle,*  *dans le respect de la législation en vigueur,*   * d'identifier les différents acteurs qui interviennent dans la mission de coordination de la sécurité et de la santé d’un chantier ; * d’identifier et analyser les risques à prendre en compte ; * d’envisager les mesures de sécurité à prendre. |

**B.2. COMPÉTENCES D’INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE**

|  |  |
| --- | --- |
|  | **UE BACHELIER : STAGE ORIENTÉ D’INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE**  *en référence au profil professionnel de la section dans laquelle il est inscrit,*  *face à des situations spécifiques liées à la profession,*  *en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,*  *conformément aux consignes données,*   * de corroborer son projet de formation au vu des différentes situations professionnelles en élaborant un rapport synthétique et succinct comportant : * une description des contextes institutionnel et relationnel (entreprise ou organisme) et des différentes tâches rencontrées, * une description des différents environnements dans lesquels s'exerce la profession tout en se situant face à son orientation professionnelle et son projet personnel.   **UE BACHELIER EN CONSTRUCTION : STAGE D’INTÉGRATION PROFESSIONNELLE**   * de respecter les termes de la convention de stage ; * de contribuer à la réalisation de tâches décrites dans le profil professionnel du bachelier en construction ; * de décrire, au travers d’un rapport de stage, ses activités et d’en effectuer une analyse critique mettant en évidence les liens entre sa formation et ses futures compétences professionnelles.   **UE BACHELIER EN CONSTRUCTION : ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES DE FORMATION**   * de respecter les termes de la convention de stage ; * d’effectuer, de façon autonome, différentes tâches relevant du profil professionnel en développant ses capacités d’auto-évaluation ; * dans le respect des règles d’usage de la langue française, de rédiger un rapport circonstancié d’activités décrivant et analysant d’un point de vue critique le contexte professionnel, les différentes tâches exécutées, les problèmes professionnels rencontrés et les solutions apportées pendant le stage aux niveaux technique, scientifique, administratif et communicationnel. |